



A la croisée des chemins pour la Fonction Publique

Au bord du précipice pour les ministères Ecologie/Transports/ Cohésion des Territoires

Ce qui se joue dès le **19 mars**, et au delà !

Mobilité, promotions, rémunérations : destination

« Seul(e) à la merci de mon chef direct ou du préfet du coin » ?

- Pour moi (fonctionnaire ou contractuel), l'évaluation annuelle individuelle devient l'élément prépondérant dans la fixation de mon niveau de rémunération
- Pour moi (fonctionnaire), les lieux d'appel sont déstructurés et dénaturés (CAP/CCP) et les voies de recours rendus plus complexes (obligation de recours hiérarchique avant le TA)
- Dans un régime des retraites « unique », le statut des fonctionnaires ne survivra pas en l'état, amenant à la fin des avancées générales et du déroulement de carrière
- Les décisions me concernant seront prises dans l'opacité la plus totale, intégrant la seule volonté de l'autorité hiérarchique locale
- Plus aucun contrôle de l'égalité de traitement avec mes collègues, y compris la dimension sociale de ma situation
- Mon droit à recours est entravé en m'obligeant à formuler un recours hiérarchique avant toute saisine du Tribunal Administratif, alors même que j'ai de moins en moins accès à un SG de proximité

Droits et garanties collectifs: destination

« Chacun pour soi et tous perdants » ?

- La fin des CAP mobilité et promotion dès 2020
- La suppression des CHSCT dès 2022, remplacés au mieux par un ersatz de sous-commission
- Le renvoi au niveau local de pans entiers de « négociation » sur des sujets traités jusque là au niveau national
- En résumé, la diminution drastique du nombre de représentants du personnel, la suppression des garanties nationales renvoyées au rapport de force local (par définition déséquilibré)

Recours au contrat et précarisation : destination

**« Dernière génération de fonctionnaires » et
« Liquidation des ministères techniques »**

- Le recrutement sur contrat (le cas échéant à durée limitée!) est progressivement généralisé grâce des voies dérogatoires au recrutement de fonctionnaires
- Le recrutement sous contrat est immédiatement généralisé dans les Établissements Publics (soit un potentiel de près de 25 000 postes au MTES!)
- L'ensemble des corps techniques est mis en extinction à terme comme déjà annoncé pour les ouvriers d'État, ainsi que les écoles de formation initiale de fonctionnaires de nos ministères
- Toute évolution de mission conduisant à une privatisation même partielle (EPIC par exemple) m'amène à devenir automatiquement contractuel...gare aux évolutions possibles à VNF ou pour les DIR !
- Si mes missions sont transférées dans un autre ministère (comme pour les SG des DDT(M)), je suis placé en PNA « à durée déterminée » et invité à me retrouver un autre poste à son issue
- Tous les outils sont mis en place, y compris l'indemnité chômage, pour justifier que les fonctionnaires peuvent être licenciés
- Les derniers fonctionnaires seront stigmatisés comme à la Poste et à France Télécom

**Le moment de dire NON au
projet de loi de
« transformation » de la
Fonction Publique !**

**Il n'y aura pas de
match retour !!!**

« Transformation »
de la Fonction
Publique

Dès le 19 mars
On dit NON !!!



ENTREZ DANS LA MÊLÉE !!